

Règlement Local de Publicité au 1er avril 2021



PRÉFÈTE
DU LOIRET

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
départementale
des territoires

légende

- EPCI
- Communes

RLP approuvés

- 1 ère génération
- 2 ème génération

RLPi

- RLPi en cours d'élaboration
- RLPm approuvé le 11/02/2021

Document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire communal ou intercommunal, un règlement local de publicité (RLP) permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales. Les communes (ou les établissements publics de coopération intercommunale) peuvent instaurer, dans des zones définies, des règles plus restrictives que la réglementation nationale, dans le cadre d'un règlement local de publicité.

Un RLP peut aussi définir des zones dans lesquelles tout occupant, ou propriétaire, d'un local commercial visible depuis la rue doit veiller à ce que l'aspect extérieur du local ne porte pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.

10 0 10 20 30 km



M:_NATURE PAYSAGE BIODIVERSITE\01_Paysages_Sites\2-Traitements\RLP.qgs



Services urbanisme,
aménagement et
développement
du territoire

Pôle connaissance
et prospective
territoriales

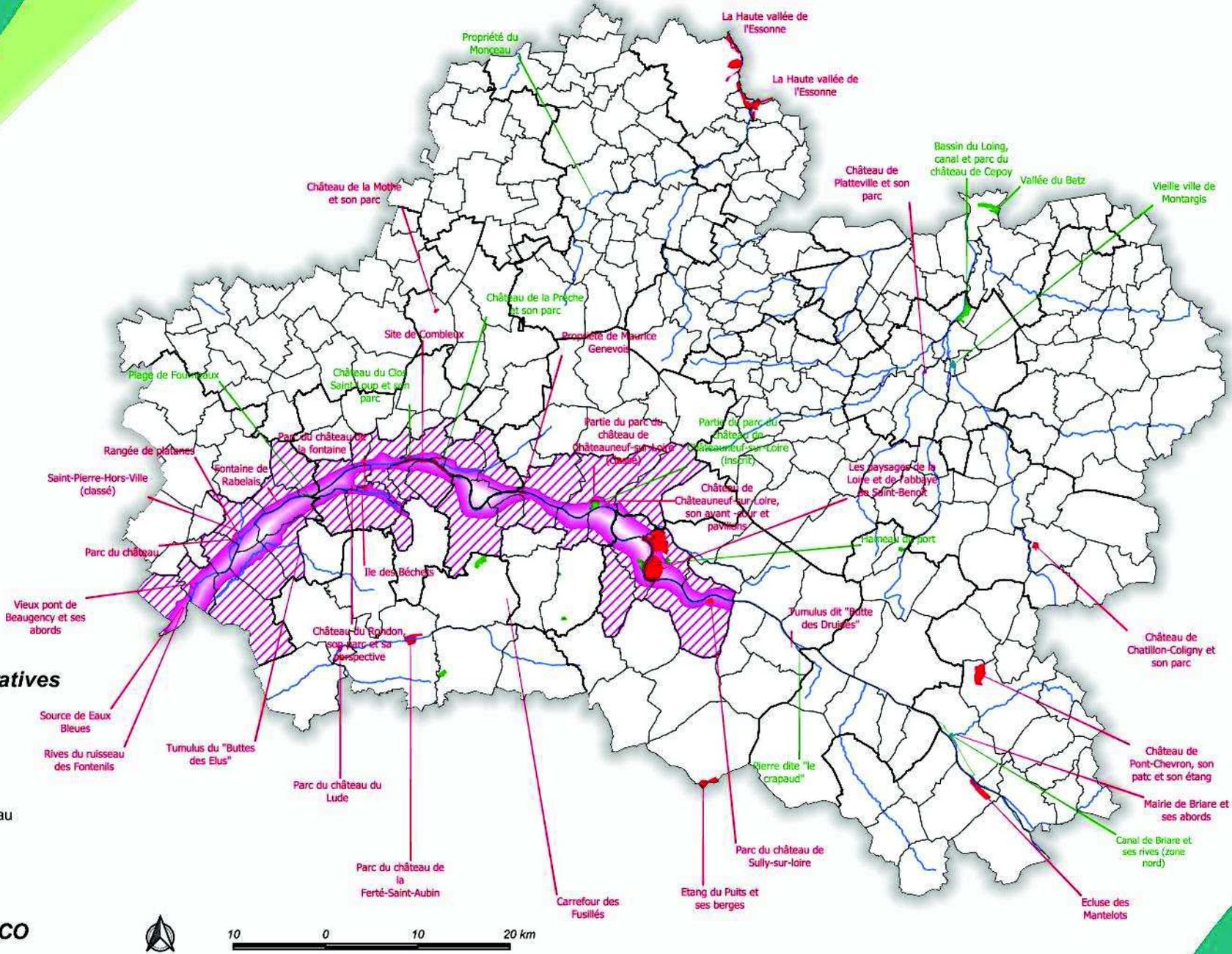
Réalisation : Cyrille DUFIM

10 juin 2021

Sources : DDT45/SUADT, www.services-publics.fr

Fond cartographique : BD Cartho

Sites à préserver au titre du patrimoine et du paysage



Légende

Limites administratives

- Département
- EPCI à FP
- Communes

Hydrographie

- Principaux cours d'eau

sites

- Classé
- Inscrit

Patrimoine UNESCO

- Zone de protection
- Site



Des zones à protéger :

Le site patrimonial remarquable d'Orléans

Légende

Limites administratives

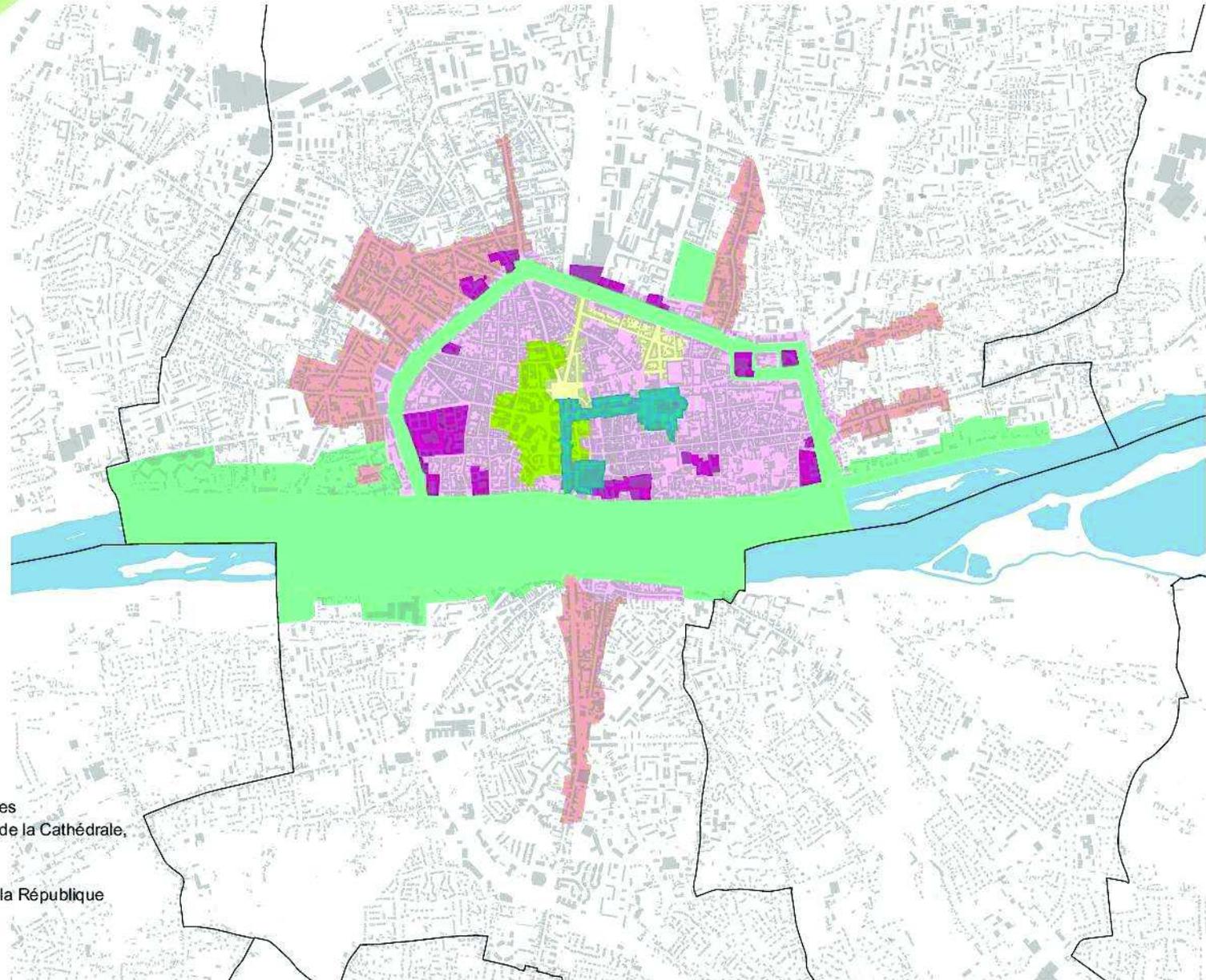
-  Département
-  Commune
-  La Loire

Urbanisation

-  Bâti

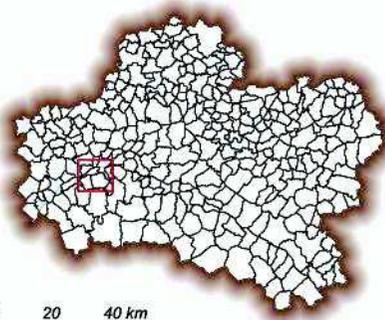
Zones à protéger

-  Le site patrimonial remarquable d'Orléans
-  Les quartiers historiques de centre
-  Le cœur historique, les développements dans l'intra-mail, le faubourg Saint-Marceau
-  Les percées urbaines à architectures de modèles
-  La rue Royale, la rue Jeanne D'Arc, les abords de la Cathédrale, le quartier des Halles Chatelet, la rue Pothier
-  Les quartiers issus de recompositions urbaines
-  Le lotissement des Champs-Élysées, la rue de la République et la place du Martroi, la rue d'Alsace-Lorraine
-  Le quartier de la reconstruction
-  Les interventions récentes et futures
-  Les quartiers extérieurs aux mails
-  Les faubourgs historiques le long des voies d'accès, l'avenue Dauphine, les quartiers Dunois et Vauquois, la rive sud
-  Les espaces paysagers
-  La ceinture des boulevards, le parc Pasteur, la Loire et les quais, le premier front bâti des coteaux



0,5 0 0,5 1 km

Protection et mise en valeur de l'ensemble des éléments architecturaux, urbains et paysagers de la rivière le Loiret



0 20 40 km

Légende

Limites administratives

- Département
- Commune

Urbanisation

- Bâti

Zones à protéger

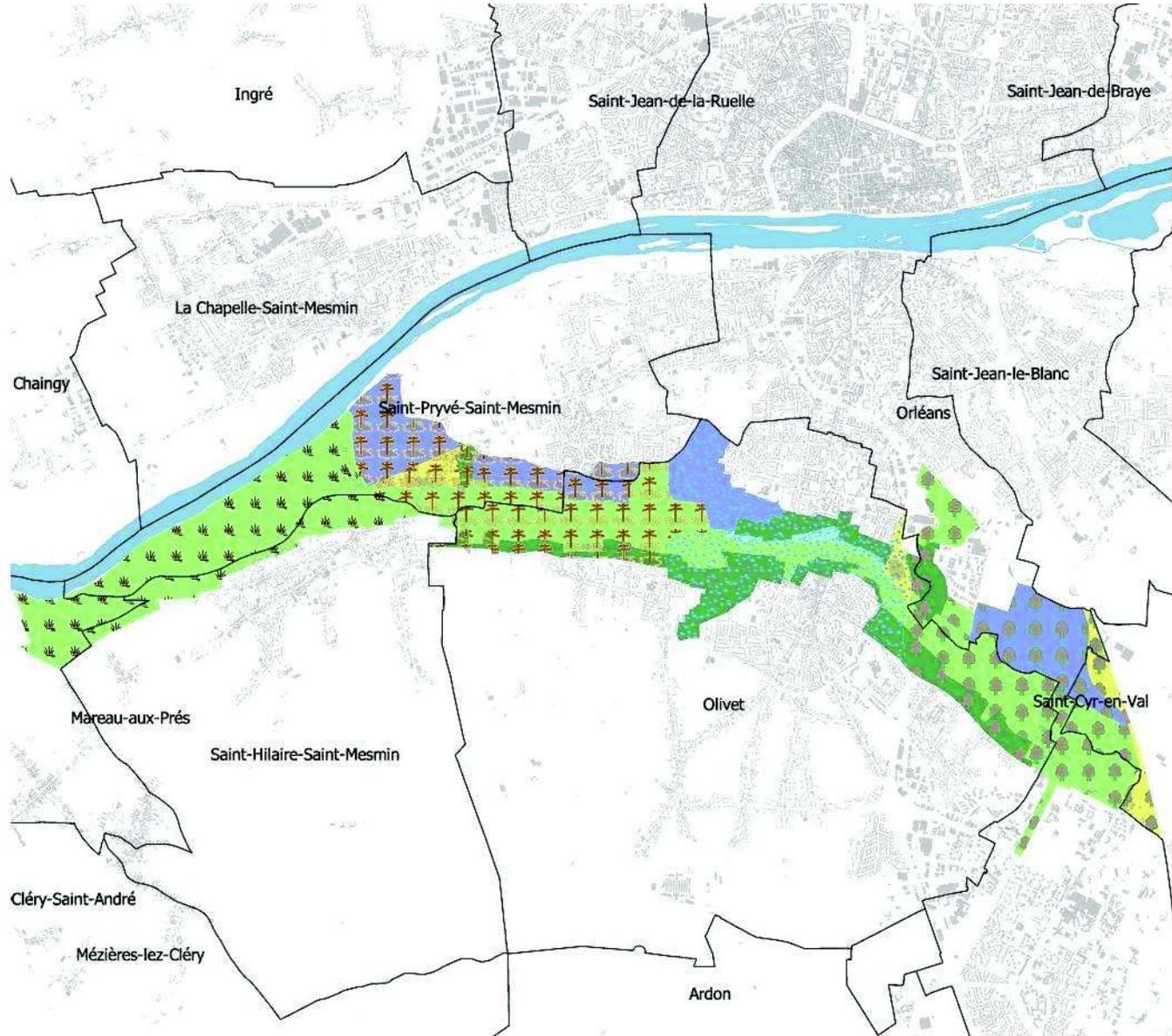
- Le site patrimonial remarquable du Loiret
- Secteur naturel à fort patrimoine paysager
- Secteur d'appartenance au val
- Secteur "Venise du Loiret"
- Secteur "jardin habité"
- Secteur "de valeur paysagère à améliorer"

Séquences

- Les Champs
- Le Lac
- La Forêt Galerie
- Les Iles

Hydrographie

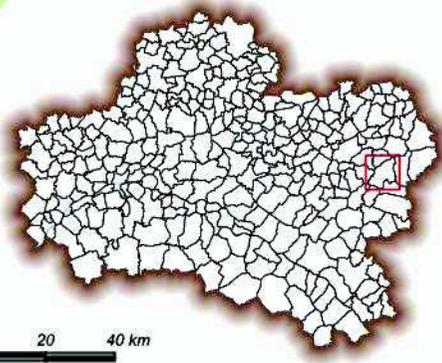
- La Loire



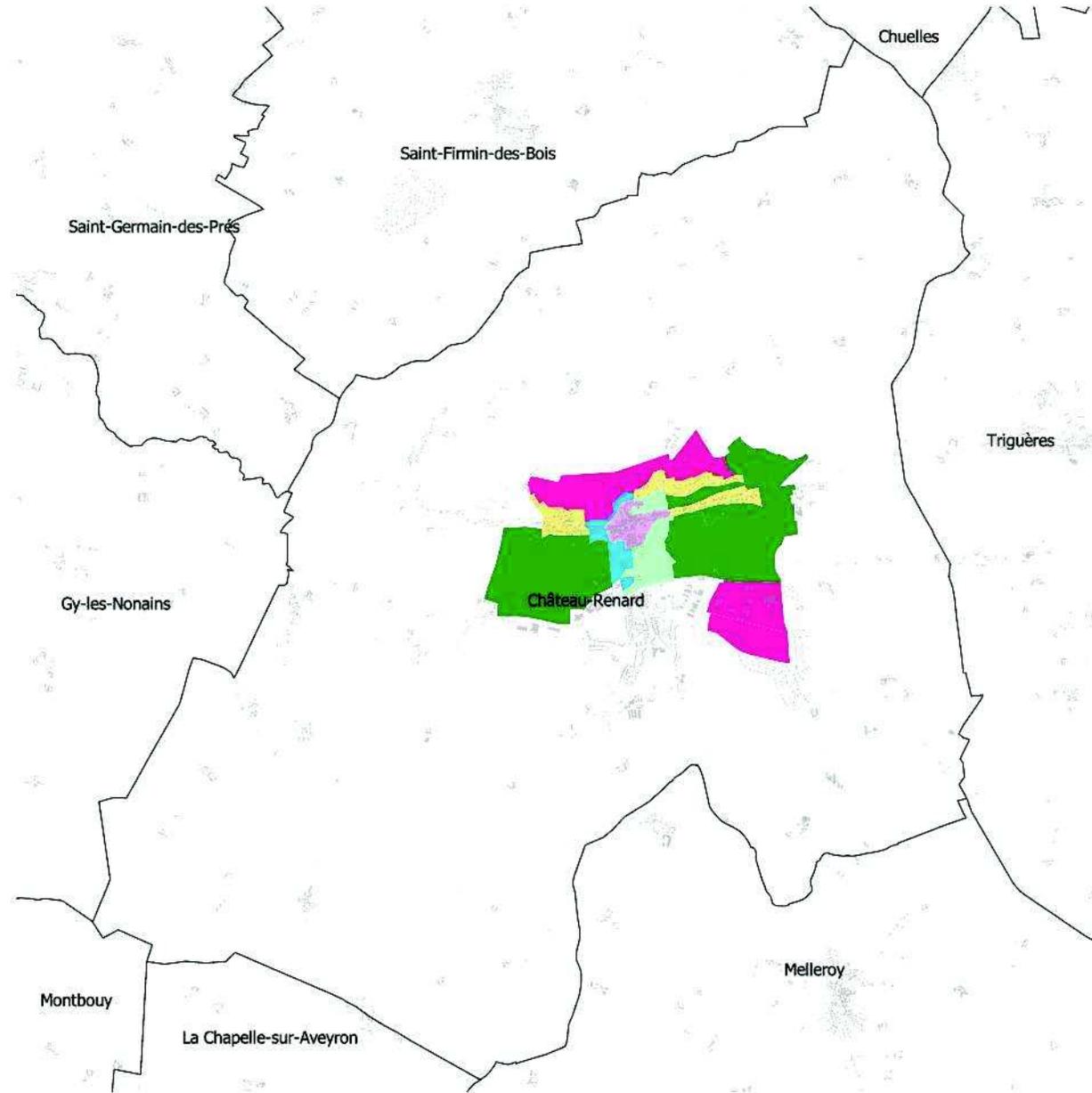
0,5 0 0,5 1 km

Château-Renard

Une richesse patrimoniale à préserver



0 20 40 km



Légende

Limites administratives

- Département
- Commune

Urbanisation

- Bâti

Zones à protéger

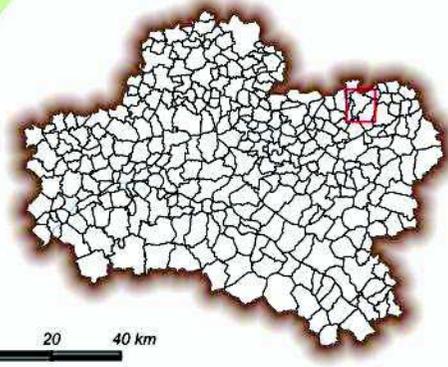
- Le site patrimonial remarquable de Château-Renard
- Secteur 1 : Quartiers historiques du centre
- Secteur 2 : Centre Ancien Étendu
- Secteur 3 : Espaces verts à préserver
- Secteur 4 : Secteur urbanisable du coteau
- Secteur 5 : Secteur sensible des coteaux
- Secteur 6 : Secteur sensible de la vallée



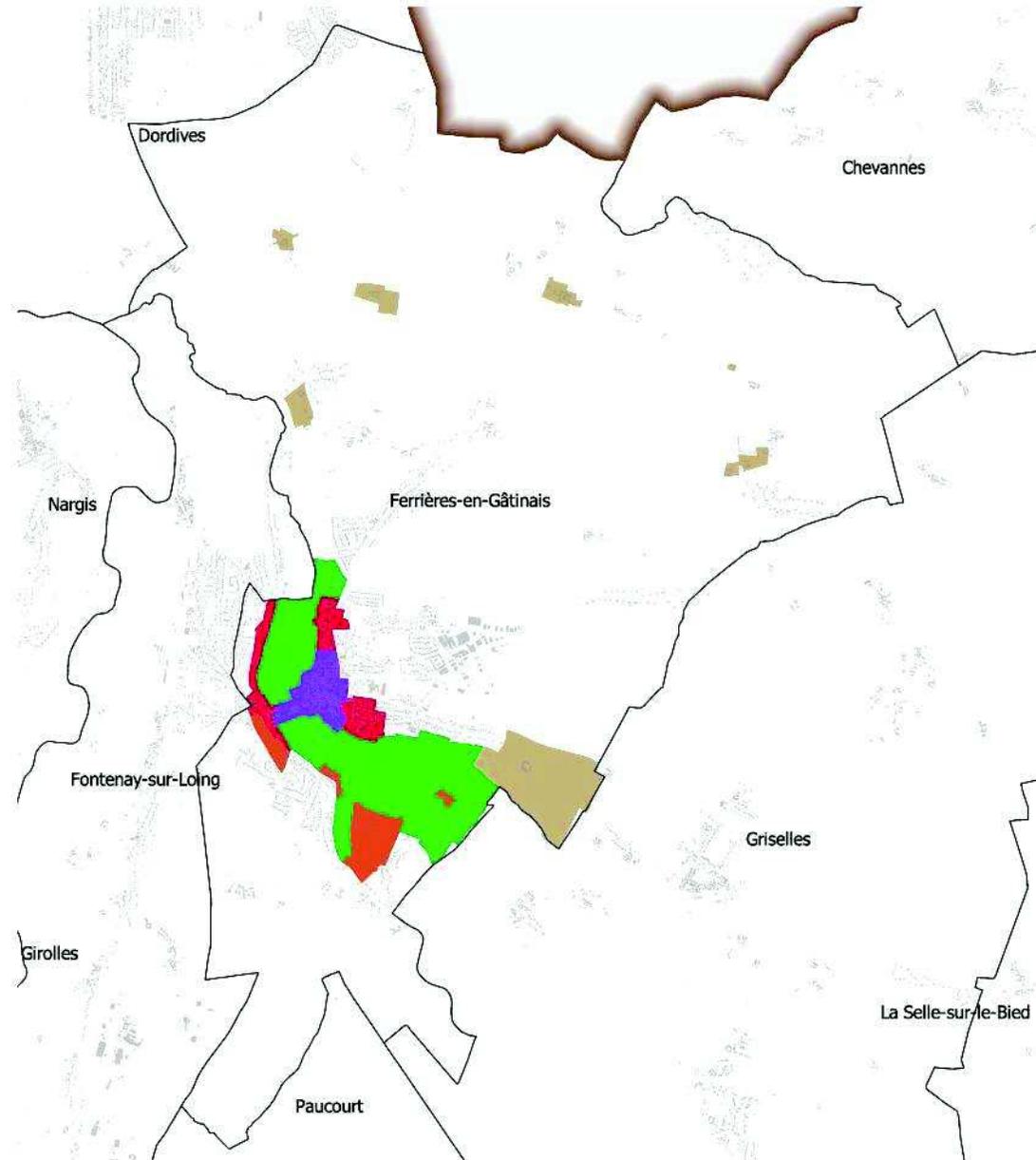
0,5 0 0,5 1 km

Ferrières-en-Gâtinais

Un patrimoine architectural et des espaces verts à préserver



0 20 40 km



Légende

Limites administratives

-  Département
-  Commune

Urbanisation

-  Bâti

Zones à protéger

Le site patrimonial remarquable de Ferrières-en-Gâtinais

-  Centre Ancien
-  Urbanisation récente proche du centre ancien
-  Urbanisation récente en secteur paysager
-  Espaces naturels à préserver
-  Espaces à dominante agricole



0,5 0 0,5 1 km



PRÉFÈTE
DU LOIRET

Liberté
Égalité
Fraternité

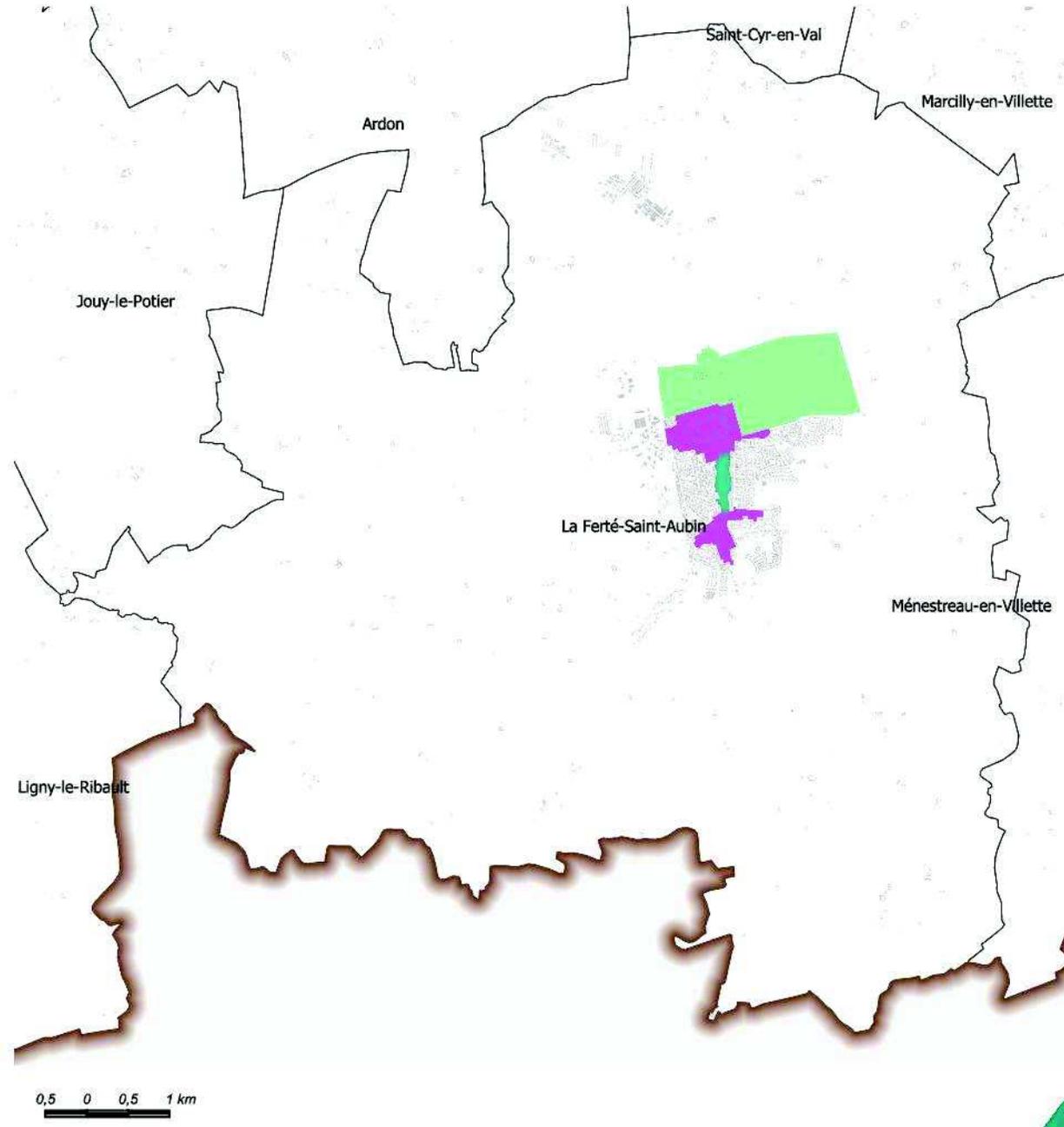
Direction
départementale
des territoires

La Ferté-Saint-Aubin

Des ouvrages remarquables à conserver



0 20 40 km



Légende

Limites administratives

- Département
- Commune

Urbanisation

- Bâti

Zones à protéger

Le site patrimonial remarquable de la Ferté-Saint-Aubin

- Secteur 1 : Patrimoine bâti du XIXe
- Secteur 2 : Patrimoine début du XXe
- Château, parc et perspectives



0,5 0 0,5 1 km

Service urbanisme,
aménagement et
développement
du territoire

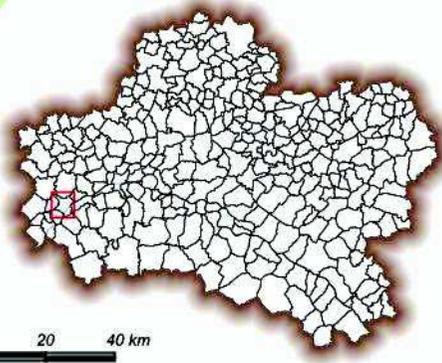
Pôle cartographie
et prospective
territoriales

Réalisé par Eric CAZIN
01 Juin 2021

Sources : Atlas du Patrimoine, DD745
Fonds cartographiques : BD, TOPO©IGN

Meung-sur-Loire

Un bâti et des espaces à protéger



0 20 40 km

Légende

Limites administratives

□ Commune

Urbanisation

■ Bâti

Zones à protéger

Le site patrimonial remarquable de Meung-sur-Loire

- PN1 Secteur naturel de la coulée des Mauves
- PN2 Secteur d'espaces exploités ou inondables
- PN3 Emprise de la Loire et de ses abords direct
- PN4 Bord de Loire
- PU1 Secteur historique ancien intra-muros
- PU2 Extension des premiers noyaux d'urbanisation
- PU3 Zone d'extension pavillonnaire
- PU4 Secteur en partie bâti, situé en bordure de Loire

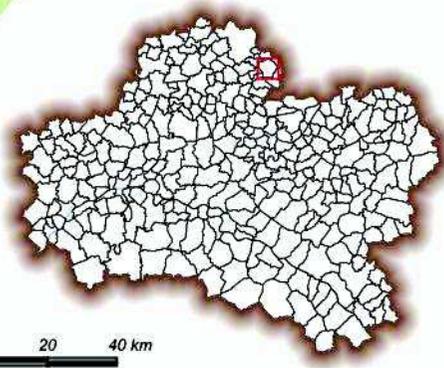
Hydrographie

■ La Loire

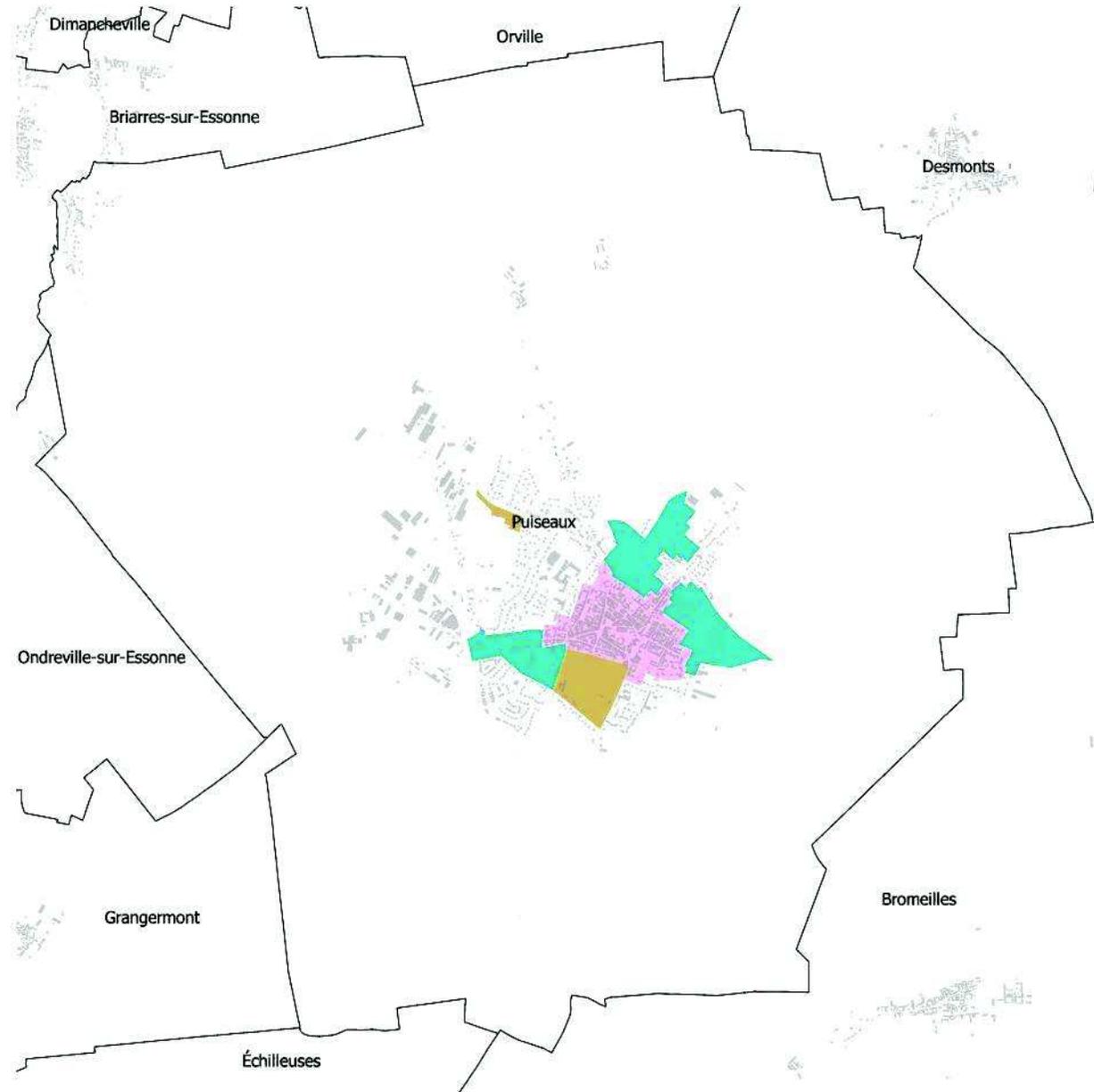


0,5 0 0,5 1 km

Puisseaux et son patrimoine à préserver



0 20 40 km



Légende

Limites administratives

- Département
- Commune

Urbanisation

- Bâti

Zones à protéger

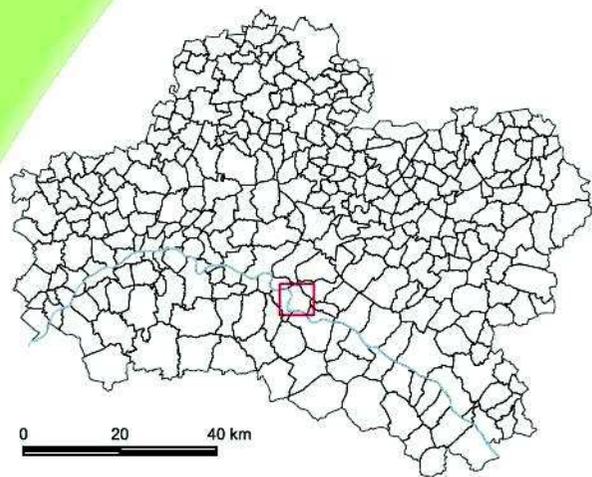
Le site patrimonial remarquable de Puisseaux

- Secteur 1 : Quartiers historiques du centre
- Secteur 2 : Centre ancien urbanisable
- Secteur 3 : Espaces verts à préserver



0,5 0 0,5 1 km

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Saint-Benoît-sur-Loire

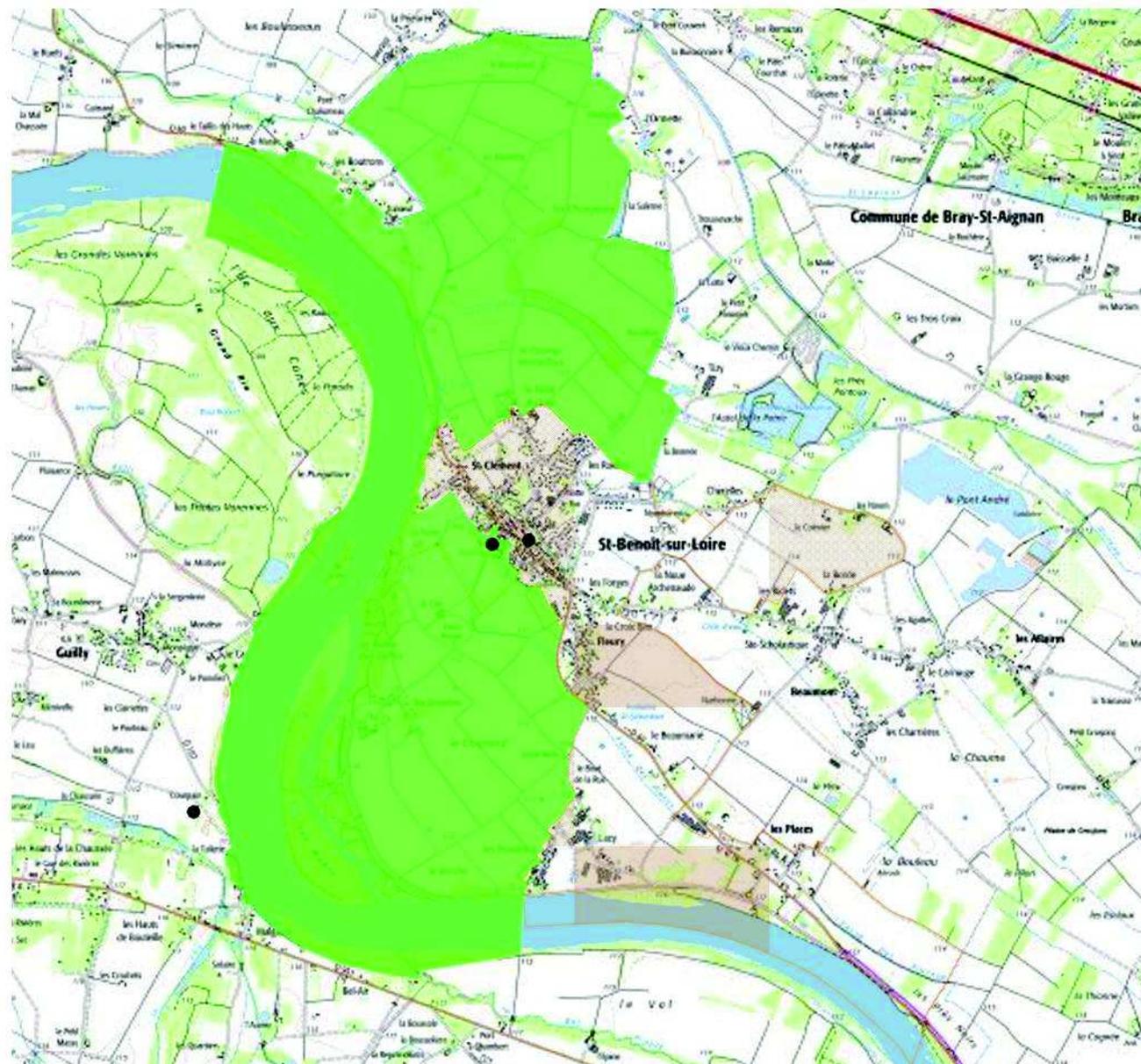


Légende

- Commune
- Bâtiments
- La Loire
- AVAP - Servitude AC4
- Site classé

Immeuble classé

- Partiellement inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé
- Par défaut



0 1 2 km

Protection des sites patrimoniaux remarquables et monuments historiques au 1er janvier 2021

Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure : toute modification sur celui-ci rejaillit sur la perception et donc la conservation de ceux-là. Aussi la loi impose-t-elle un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques. (Article L621-30-1 du code du patrimoine : « Est considéré, pour l'application du présent titre, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre de 500 mètres »).

Légende

-  Commune
-  La Loire

Servitudes

AC1 liée à la protection des monuments historiques

-  PDA : Périmètre délimité des abords
-  R500 : Périmètre de protection de 500 m autour des monuments historiques

AC4 liée à la protection du patrimoine architectural urbain et paysager

-  AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
-  ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

